

Le capot canadien: ses origines et son évolution aux XVII^{ème} et XVIII^{ème} Siècles

Francis Back

Volume 10, Number 1-2, 1988

Le costume
Costume

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1081454ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1081454ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Association Canadienne d'Ethnologie et de Folklore

ISSN

1481-5974 (print)

1708-0401 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Back, F. (1988). Le capot canadien: ses origines et son évolution aux XVII^{ème} et XVIII^{ème} Siècles. *Ethnologies*, 10(1-2), 99–128. <https://doi.org/10.7202/1081454ar>

Le capot canadien: ses origines et son evolution aux XVII^{ème} et XVIII^{ème} Siècles

Francis BACK

Tu te lèveras tôt
Tu mettras ton capot
Et tu iras dehors. . .

Félix Leclerc, *Tu te lèveras tôt.*

Introduction

Le capot canadien constitue une des pièces maîtresse de notre costume traditionnel, à tel point qu'en 1830 Pierre De Sales Latérière, 'Canadien anonyme' n'hésitera pas à le qualifier de "vêtement caractéristique du pays".¹ Malgré sa présence soutenue sur plus de trois siècles nous constatons qu'il n'a bénéficié jusqu'à maintenant que d'une faible attention. Pourtant, à plus d'un titre les recherches sur ce vêtement se sont révélées intéressantes. Si nous savons que le langage des marins a coloré de façon sensible le parler franco-canadien, il est moins connu que le costume de ces mêmes marins influença fortement au XVII^{ème} siècle le costume populaire masculin en Nouvelle-France. De cet apport culturel le capot constitue un bon exemple. De même le capot se fera rapidement "à la canadienne" afin d'en faire un vêtement plus approprié pour nos hivers, ce qui traduit une tentative d'adaptation du colon à son nouvel environnement. Enfin, la vogue des capots de couleur bleue au XVII^{ème} siècle constitue vraisemblablement la première mode proprement canadienne à avoir vue le jour.

Dans le cadre de cette étude, nous avons dépouillé les greffes

1. By a Canadian, [Pierre De Sales Latérière], *A political and historical account of lower Canada*, London, 1830, p. 131.

de quarante-neuf notaires qui ont exercés sous le régime français dans les gouvernements de Québec, de Trois-Rivières et de Montréal, auxquels se sont ajoutés une centaine d'actes notariés dressés à Louisbourg, à Terre-Neuve, en Acadie et à Détroit. De cette documentation, les inventaires après décès ont constitué une de nos meilleures sources puisqu'ils décrivent assez souvent le contenu de la garde-robe d'un individu après son trépas. D'autres types d'actes notariés tels les testaments, les contrats d'apprentissage ou d'engagement, les donations, les actes de mariage, les ventes à l'encan ou les comptes de tutelle et curatelle ont également été consultés pour notre recherche puisque des pièces de vêtements y sont parfois mentionnées. Outre les archives notariales, les archives judiciaires ont été très utiles. Certains documents que nous y avons trouvé décrivent avec force détails des vêtements, fussent-ils volés ou bien portés par un criminel en fuite ou par un noyé découvert sur les berges d'une rivière. Enfin les récits de voyage, la correspondance de contemporains, les factures de marchandises pour le Canada et les livres de comptes de marchands contiennent eux aussi des renseignements précieux que nous avons utilisés avec profit.

Dans un premier temps nous établirons les origines européennes du capot canadien et nous relèverons les premières évidences de son usage en Nouvelle-France. Nous étudierons ensuite l'apparence générale du capot et les variantes de quelques-uns de ses éléments tels la forme des parements ou la façon de l'ajuster au corps. Nous analyserons enfin les changements survenus dans le choix des couleurs et des matières premières utilisées pour la confection des capots aux XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles.

1. Origine et définitions

C'est au mot latin "caput", désignant la tête, que le capot doit l'origine de son nom.² Ce même mot latin est d'ailleurs à la source de plusieurs noms de vêtements qui ont comme point commun de protéger cette partie du corps, pensons au capuchon, à la capeline, au capulet³ et également à la cape car, elle était jadis taillée "en sorte qu'on y pouvait fourrer la tête".⁴ Selon Le Dictionnaire de Furetière

2. *Dictionnaire de Bescherelles* (éd. 1858), sub verbum capot.

3. W. Von Wartburg, *Französisches Etymologisches Wörterbuch*, Berlin, B.-G. Teubner, 1940, vol. 1, pp. 269-277.

4. *Dictionnaire de Furetière* (éd. 1691), sub verbum cape et *Dictionnaire de l'Académie* (éd. 1691); "Cape, . . .manteau à capuchon comme on en portait".

(éd. 1690) le capot serait uniquement "l'habillement que mettent les chevaliers lorsqu'ils sont reçus dans l'ordre du Saint-Esprit. C'est une espèce de cape ancienne qui aboutit par devant en forme de scapulaire arrondi." Ainsi d'après cet ouvrage le capot désignerait une cape de cérémonie dont la forme archaïque semble être issue du Moyen-Age.⁵ Près d'un siècle plus tard, Madame de la Bouère nous entretient bien différemment du capot, dans un passage consacré au costume des paysannes des Mauges (Maine-et-Loire), figurant dans ses souvenirs de la guerre de Vendée: "Elles mettaient aussi une mante appelé capot; ce manteau* à capuchon. . .".⁶ Dans ces deux cas le mot capot fait donc référence à une cape à laquelle nous pouvons difficilement affilier le capot "à la canadienne" d'apparence bien différente. Toutefois en nous penchant sur le costume et le langage des marins nous constatons que ce même mot prend une autre signification puisqu'il désigne un surtout muni de manches et d'un capuchon, ce qui le rapproche sensiblement du vêtement porté sous le même vocable au Canada. En consultant les textes et l'iconographie (Figure 1) nous constatons que le capot est pour les gens de mer d'un usage courant. Déjà au XV^{ème} siècle des miniatures conservées à la Bibliothèque Nationale de Paris, nous montrent des marins vêtus de robes et de tuniques capuchonnées. L'historien Jacques Bernard retrace au XVI^{ème} siècle un commerce de capots qui, confectionnés à Bayonne, sont ensuite envoyés aux marchands de Bordeaux qui les écoulent auprès des bateliers et des marins qui oeuvrent dans ce port.⁷

Au siècle suivant les documents signalent l'utilisation du capot tant par les marins français des mers Atlantique que Méditerranée. Par exemple en 1687, dans un petit village de Provence, 350 mousses servant sur des bateaux de pêche sont décrits comme étant tous "habillés d'un petit capot".⁸ En 1690, Robert Challe donne le nom de

*Le mot manteau doit ici être pris dans le sens premier de cape.

-
5. "Pour les étoffes et façon d'un capot de serge de Florence our le Roi" cité dans F. Godefroy, *Dictionnaire de l'ancienne langue française et de tous ses dialectes du IX^{ème} au XV^{ème} siècle*, Paris, Emile Bouillon éditeur, 1895, vol. 8, p. 428.
 6. Cité dans G. Bordonove, *La vie quotidienne en Vendée au temps de la révolution*, Paris, Hachette, 1974, p. 29.
 7. J. Bernard, *Navires et gens de mer à Bordeaux*, Paris, S.E.V.P.E.N., 1968, vol. 2, p. 620.
 8. *Mercurie Galant*, avril 1687, p. 75. Voir également J.-F. Henry, *Des marins au temps du Roi Soleil, l'Île D'Yeu sous le règne de Louis XIV*, Janzé, Yves Salmon éditeur, 1982, p. 277.



Figure 1: Ces quelques exemples nous montrent à quel point l'usage du capot par les marins est répandu tant dans le temps que dans l'espace. A) Marin de la Manche par A. de Bruyn, *Trachtenbuch*, 1581. B) Galérien de la République de Venise par C. Vecellio, *Habiti Antichi et Moderni*, 1596. C) Pêcheur de la Baltique par J. Cats, *Alle der Wercken*, 1657-1659. D) Marin français par J. Callot, *Prise de l'île de Ré*, 1627. E) Morutier français par A. Lagniet, *Proverbes*, 1647. F) Marins français par C. Beauchesne, manuscrit de 1699, Service Historique de la Marine, Vincennes. G) Marins de Brest par N. Ozanne, *Le Port de Brest*, 1776. H) Poissonnier de Pont-L'Abbé par Valentin, gravure de Lépine, 1798. I) Pêcheur de Lorient par H. Lalaisse, *La galerie armoricaine*, 1848. (Fac-simile Francis Back).

“capot de mer” à ce vêtement, expression que nous retraçons dans d'autres documents français datant de la même époque.⁹ Des capots apparaissent également dans les listes de fournitures destinées à la marine royale française. Ainsi en 1622 le roi délivre à la flotte du Levant des “capots de gros drap gris et minime (. . .) qui descend jusqu'aux talons et au-dessus un capuchon pour se couvrir entièrement”.¹⁰ Ces distributions de capots sont particulièrement appréciés par les marins lors de campagnes navales effectuées sous de froides latitudes. En 1746 le Duc d'Enville, commandant l'expédition chargée de la reconquête de Louisbourg, redoutant sans doute les rigueurs de notre climat demande l'embarquement de 50 capots sur chaque vaisseau comptant 400 hommes à son bord.¹¹

Au port de Toulon, l'armement de six navires destinés à servir dans la guerre engagée contre l'Angleterre en 1777 va entraîner d'importantes commandes de fournitures pour l'habillement des matelots. Dans la liste détaillée des marchés retenons:

“Les capotins de drap de Gênes ou de Salonique de 3 pans [pan, ancienne mesure de longueur valant 225 cm.] de long, 5 pans 3/4 de large, avec la capuche et les manches de 2 pans, à cinq livres c.y. . .5L. Les demi-capots de même drap de 7 pans 1/2 de large, et 4 pans 1/3 de long, manches et capuchon idem, à six livres dix sols, c.y. . .6L.10s”¹²

-
9. R. Challe, *Journal d'un voyage fait aux Indes Orientales*, Paris, Mercure de France, 1979.
 10. A. Jal, *Nouveau glossaire nautique d'Augustin Jal*, Mouton éditeur, 1978, p. 216.
 11. J. Vichot, “Marchés d'habillement de la marine du Levant”, *Neptunia*, Paris, Association des Amis du Musée de la Marine, no 142, 1979, p. 35.
 12. *Neptunia*, no 142, *op. cit.*, p. 37.

Toujours en France, l'article 38 du règlement sur "l'ordre, la propreté et la salubrité à maintenir à bord des vaisseaux", datant de 1786, stipule que "Dans les campagnes du Nord, Sa Majesté fera embarquer une certaine quantité de capots, nommés "cabans" un desdits cabans servira pour deux matelots, étant particulièrement destinés pour ceux qui seront de quart".¹³

Au XVIII^{ème} siècle nous notons que les principaux dictionnaires font désormais la distinction entre le "capot de mer" et la cape d'apparat ou des paysannes dont il a été question plus haut.

Dictionnaire de Furetière (éd. 1728).

"Capot, espèce d'habit avec un capuchon que les gens de mer mettent par dessus leur habit ordinaire pour se garantir contre le mauvais temps".

Dictionnaire de Trévoux (éd. 1743).

"Capot, est aussi une espèce de capuchon* que les gens de mer mettent par dessus leur habit ordinaire pour le conserver".

Dictionnaire de Marine du Sieur Aubin (éd. 1747) et Encyclopédie Diderot (éd. 1751).

"Capot, (. . .) habillement en forme de robe** capuchonnée que mettent les gens de mer par dessus leur habillement ordinaire".

Plusieurs documents nous laissent penser que le capot et le traditionnel caban des marins ne font qu'un, comme le précise le règlement de 1786 cité plus haut et qui parle de "capots nommés cabans".¹⁴ Selon le Dictionnaire de Trévoux ces deux mots sont synonymes: "Caban, c'est aussi parmi les matelots de Provence un habillement de temps de pluie avec des manches et un capuchon. Il a la

*Le capuchon outre le sens que nous lui connaissons maintenant désignait également certains vêtements munis de ce dernier. Voir Piponnier, Françoise, *Costume et vie sociale à la cour d'Anjou, XIV^{ème} et XV^{ème} siècle*, Paris, Mouton & Co., (1970) p. 381 et *Encyclopédie Diderot*, sub verbum capuchon ". . .robe qui descendait de la tête jusqu'aux pieds, qui avait des manches".

**Le mot robe désigne par essence "un vêtement muni de manches enveloppant le corps et porté par les deux sexes". Leloir, Maurice, *Dictionnaire du costume*, Paris, Librairie Grund, 1951, p. 348.

13. *Ibid.*, p. 38.

14. Un règlement français de 1840, portant sur l'uniforme des marins emploie même le terme de "capote-caban", *Neptunia*, no 100, p. 26.

même signification que capot".¹⁵ La différence entre les deux termes réside avant tout dans leur origine linguistique, d'un côté latine pour le capot et de l'autre arabe puisque le mot caban dérive du mot persan "quaba", qui aurait été introduit en France sous une forme altérée par les Italiens et les Espagnols. En France le mot caban s'est imposé à tel point qu'à la fin du siècle dernier Oscar Dunn n'hésite pas à affirmer que le mot capot est une locution "vicieuse", tout en admettant qu' "Il semble difficile, cependant, de remplacer le bon capot canadien par un par-dessus, un manteau, une capote, une houppelande, un patelot, un surtout, une redingote"!¹⁶

A la fin du XVII^{ème} siècle, alors que le capot évolue dans sa forme et se différencie du modèle français, l'on commence à parler de capots ou d'habits "à la canadienne". Il est probable que la canadienne portée aujourd'hui doit son nom à la contraction de cette expression.

Enfin le lien réel existant entre le capot ou caban des marins français et le capot canadien nous est confirmé par le père Hennepin qui a séjourné dans la colonie de 1675 à 1681. Il constate que les Amérindiens du Canada qui font commerce avec les Européens possèdent généralement "un capot avec capuchon pareil à ceux que portent les marins quand ils sont de quart".¹⁷

2. Premières apparitions du capot en Nouvelle-France

Nous savons que les baleiniers basques qui venaient séjourner sur les côtes de Terre-Neuve et du Labrador au XVI^{ème} siècle utilisaient des cabans de bure (gaban de sayal); or nous avons vu que ce vêtement est très proche du capot.¹⁸ Vraisemblablement les marins qui accompagnaient Jacques Cartier devaient également en porter, si nous nous fions à l'iconographie datant de cette époque représen-

15. Ce qui explique les trois mentions de "capot provençal" relevées par Monique Lagrenade dans des actes notariés dressés à Louisbourg en 1756. Voir M. Lagrenade, *Le costume civil à Louisbourg au XVIII^{ème} siècle*, Thèse de maîtrise, Université de Montréal, 1974, p. 98.

16. O. Dunn, *Glossaire Franco-Canadien et vocabulaire de locutions vicieuses usitées au Canada*, Montréal, Edition Leméac, 1980, p. 49.

17. L. Hennepin, *A New Discovery of a Vast Country in America, originally published in 1698*, Toronto, Coles Publishing Company, 1974, p. 492.

18. M.-M. Barkham, *Aspects of life aboard Spanish Basque Ships during the 16th century, with special references to Terra-Nova whaling voyages*, Parcs Canada, Rapport sur microfiches, no 75, 1981, pp. 26 et 50.

tant des marins français.¹⁹ Il faut néanmoins attendre l'année 1605 pour trouver les premières évidences de l'usage du capot au Canada. Cette année-là Champlain écrit: "Il y faisait fort froid ce qui nous fit prendre nos capots".²⁰ De son côté, Lescarbot note que le chef amérindien Messamouet avait "force marchandises troquées avec les Français", suit une liste d'objets ou figurent des capots.²¹ Si nous en croyons Soeur Marie Morin, le port du capot par les premiers colons semble être chose établie dès 1653. Selon son témoignage, quand le Sieur de Maisonneuve revint au Canada cette année-là son "habit était comme celui des plus simples habitants un capot de serge grise à la mode du pays".²²

3. Aspect physique

3.1 Lignes générales

Si le capot à la canadienne tire son origine du capot des gens de mer, nous constatons par contre qu'il s'en différencie rapidement. C'est probablement ce qu'entend Soeur Marie Morin en parlant en 1653 de capots à la mode du pays. La chose est compréhensible; le capot de mer est avant tout un vêtement de travail porté par mauvais temps et pouvant même être partagé entre deux marins. Il en va autrement en Nouvelle-France où le temps froid impose qu'on le porte également les dimanches et les jours de fête. On recherche donc plus d'élégance et pour ce faire, on en affine la coupe pour la rapprocher de celle d'un justaucorps (Figure 2). En 1667, René Louis Chartier de Lotbinière note cette différence en précisant que les capots des Canadiens "sont faits comme des justaucorps au haut desquels il y a des capuchons dans lesquels ils mettent leur tête pour éviter que le vent ne leur nuise".²³ Affirmation reprise en 1724 par le Père Lafiteau qui décrit ce vêtement comme étant "une sorte de justaucorps à la fran-

-
19. *Neptunia*, no 133, Paris, Association des amis du Musée de la Marine, 1979, p. 35; sablière de Saint-Trémeur en Cleden-Cap-Sizun; "Le démon dans la mature", chapelle de Saint-Nicolas en Priziac, Bretagne.
 20. H.-C. Laverdière, *Oeuvres de Champlain*, Montréal, Éditions du Jour, 1973, vol. 1, p. 215.
 21. *Ibid.*, p. 241.
 22. M. Morin, *Histoire simple et véritable*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 1979, p. 68.
 23. "Vers burlesques de Monsieur de Lotbinière sur la campagne de Monsieur de Courcelles de 1666", *Bulletin des recherches historiques*, Lévis, vol. 33, mai 1927, p. 270. (Ci-après B.R.H.)



Figure 2: Justaucorps français, circa 1725. Appelé également "habit à la française", ce vêtement aux lignes élégantes servira de modèle aux "capots à la canadienne" afin de les rendre plus élégants que les grossiers "capots de mer". Photo et collection Musée David M. Stewart.

çaise que les Canadiens nomment capots''.²⁴ Le capot et le justaucorps offrent une telle similarité au niveau de l'apparence générale qu'il arrivera aux gens de justice de confondre ces deux vêtements lors de perquisitions.

3.2 Parements

L'association à un justaucorps est soutenue par la présence de parements qui agrémentent, dans certains cas, les manches des capots. Nous en relevons trois types.

Les parements en botte

Ces derniers sont représentés sur une des cartes de Franquelin datant de 1708 (Figure 3) et sur l'ex-voto de Notre-Dame de Liesse peint dans la première moitié du XVIII^{ème} siècle (Figure 5). Ils sont amples et dans au moins deux cas ils sont garnis de boutons. Les illustrations postérieures à l'ancien régime nous les montrent dans des proportions plus réduites et généralement sans boutons (Figures 8B-C). Le capot de cadis parementé de velours rouge que nous trouvons en 1759 chez Joseph Charlebois de Lachine²⁵ et le capot de cadis parementé de peluche bleue que possédait en 1753 Jean-Baptiste Biset²⁶ font probablement partie de cette catégorie. Ajoutons que ce genre de parements peuvent être rabattus sur les mains par temps froid et ne sont donc pas uniquement décoratifs.

Les pattes de parements

Nous les voyons figurer sur une gravure datant de 1722 accompagnant l'ouvrage de Bacqueville de la Potherie (Figure 4). Elles sont garnies de quatre boutons et boutonnières. C'est ce même nombre que nous retrouvons sur les pattes de parement de trois capots que possédait en 1752 le nommé Jean-Baptiste Goyer dit Beslile.²⁷

24. J.-F. Lafiteau, *Moeurs des Sauvages Américains*, Paris, 1724, vol. 3, p. 28.

25. Archives Nationales du Québec à Montréal, Greffe G. Hodiesne, # 3223, 20 mars 1759. (Ci-après A.N.Q.M.)

26. A.N.Q.M., greffe J.-B. Adhémar, # 11763, 23 août 1753.

27. A.N.Q.M., pièces judiciaires, Procureur du Roi versus Jean-Baptiste Goyer dit Beslile, 15 mai 1752.



Figure 3: L'hydrographe et cartographe Jean-Baptiste Louis Franquelin résida à Québec de 1672 à 1691. Il nous a laissé sur ses cartes de très bonnes représentations d'Indiens, dont ces trois Hurons en capot. A) Dessiné en 1708, ce Huron porte un capot dont les parements sont en "botte" et sur lequel deux boutons sont visibles. B) Datant de la même année cet autre Indien porte un capot sans parement. L'ensemble de ce vêtement est décoré par des rangées de rassade. C) Cette vue de dos, dessinée en 1699, est particulièrement instructive car nous distinguons bien la ceinture et le capuchon dont l'extrémité se termine par un pompon, comme sur les deux figures précédentes. Les manches sont retroussées ce qui permet de déduire qu'elles ont des pattes de parement ou des parements à la matelote. (A: Division Cartes et Plans, Bibliothèque Nationale de Paris; B et C: Service Historique de la Marine, Vincennes, Fac-simile Francis Back).

Les parements à la matelote

En 1757, Alexis Lacour portait un capot de cadis brun dont le dessous de l'avant-bras était garni de boutons de poil de chèvre.²⁸ Ce genre de parements, appelé "à la matelote" car ils furent popularisés par les marins, se retrouve sur des justaucorps dès l'année 1703.²⁹

Les pattes de parement et les parements à la matelote une fois déboutonnés, permettent de retrousser les manches, usage que semble montrer l'hydrographe Franquelin sur l'une de ses cartes (Figure 3).

Le capot canadien diffère cependant de l'habit à la française par la présence d'un capuchon et par la façon originale par laquelle on l'ajuste au corps.

3.3 Capuchon

En Nouvelle-France le capuchon est aussi appelé une "tête". Nous avons vu qu'au XVII^{ème} siècle le Père Hennepin et le Sieur de Lotbinière nous en confirment la présence. D'autres documents viennent corroborer leur dire: en 1689, un Iroquois accusé de meurtre sera aperçu vêtu d'un capot dont "le capuchon était sur sa tête".³⁰ Onze ans plus tard il en coûtera 18 livres et 6 sols au tuteur de Joseph Derimiville pour les étoffes et façon d'un "capot et une tête".³¹ Certains décorent ces capuchons avec un rien de luxe, tel le Sieur de Louvrières qui possédait en 1755 un "capot de cadis avec une petite tresse d'argent autour de la tête".³² Un procès tenu à Montréal en 1752 nous apprend que les capuchons peuvent être taillés à même le corps du vêtement ou être confectionnés à part pour être ensuite cousus à l'encolure du capot.³³ Le "capot de couverte à capuchon de drap" que nous trouvons en 1761 chez Joseph-Marie Arel devait appartenir à cette dernière catégorie.³⁴ Au milieu du XVIII^{ème} siècle nous voyons apparaître quelques mentions de "capot à collet", c'est-à-dire sans capuchon. Ainsi en 1752, un menuisier montréalais possédait

28. A.N.Q.M., pièces judiciaires, Procureur du Roi versus Alexis Lacour, 30 décembre 1757.

29. Archives Nationales Du Québec à Québec, greffe F. Genaple, # 1805, 2, 3, 4 et 5 juillet 1703, "un justaucorps de mazamet doublé d'une serge d'Aumalle comme le dessus ayant les manches à la matelote". (Ci-après A.N.Q.Q.)

30. Cité dans R.-L. Séguin, *La vie libertine en Nouvelle-France*, Montréal, Editions Leméac, 1972, vol. 1, p. 295.

31. A.N.Q.Q., greffe L. Chambalon, 3 mai 1710.

32. A.N.Q.M., greffe P. Panet, # 5, 27 février 1755, et # 12, 30 mars 1755.

33. A.N.Q.M., pièces judiciaires, Procureur du Roi versus Jean-Baptiste Goyer dit Belisle, 18 mai 1752.

34. A.N.Q.M., greffe P. Panet, # 1333, 18 juin 1761.



Figure 4: Cette gravure nous montre un milicien canadien en 1690. Le graveur a certainement travaillé d'après des renseignements précis mais qu'il n'a pas su rendre correctement. Notre milicien porte un capot serré à la taille par une ceinture. Les manches sont garnies de pattes de parement dont les boutons ont été placés du mauvais côté des boutonnères. Le graveur a également omis d'ajouter un capuchon à ce capot alors que la présence de cet élément est amplement attestée par les documents. (La Potherie, *Histoire de l'Amérique Septentrionale*, Paris, 1722, photo et collection fonds Melzack-Baby, Université de Montréal).

deux "capots à capuchon" et un capot à collet".³⁵ Certains notaires et estimateurs prennent le soin de noter ces particularités lors de prisées de capots faites à cette époque.³⁶ En 1755, l'officier Jean-Baptiste d'Aleyrac note que les collets de ces capots sont d'une couleur qui tranche avec le reste du vêtement.³⁷

3.4 Façon dont est ajusté le capot

Une des singularités du capot canadien réside certainement dans la façon particulière par laquelle on le tient croisé sur le corps.

En 1729, le Sieur Lebeau affirme que le capot est maintenu fermé par le biais d'une ceinture: "Leurs habits [ceux des habitants des villages] sont des capots croisés sur l'estomac par le moyen d'une ceinture garnie de plumes de porc-épic; ils sont uniformes et presque tous de la même couleur".³⁸

En 1755, Jean-Baptiste d'Aleyrac fait lui aussi référence à la ceinture: "Le commun des Canadiens ne porte guère d'habits à la française mais une espèce de "capot" croisé par-devant avec parements. Boutons et collet sont d'une autre couleur. Une ceinture sur le capot: habillement simple et incommode".³⁹

De son côté, un officier anglais écrira en 1776 que les Canadiens portent "quand le temps est froid un capot de couverte qu'ils ajustent au moyen d'une ceinture tressée".⁴⁰

L'ex-voto de Notre-Dame de Liesse constitue une bonne représentation de ces descriptions. Les capots que nous y voyons sont uniquement serrés à la taille par une ceinture, seul un bouton situé sur l'épaule droite permet au pan gauche muni d'une boutonnière de venir se maintenir près du col. Le mode d'ajustement du capot tel que représenté sur cette peinture rejoint parfaitement une description datant de 1804 "Le costume des hommes consiste en un capot ou habit à la canadienne, qui descend jusqu'aux genoux; un écrou de fusil ou une petite olive de bois suffit à l'attacher sur l'épaule sans

35. A.N.Q.M., pièces judiciaires, Procureur du Roi versus Jean-Baptiste Goyer dit Bessille, 18 mai 1752.

36. Voir exemple: A.N.Q.M., greffe Jean-Baptiste Daguilhe, # 1006, 17 janvier 1759: "Item un capot vieux à capuchon".

37. C. Coste, *Aventures militaires au XVIII^{ème} siècle d'après les mémoires de Jean-Baptiste d'Aleyrac*, Paris, Berger-Levrault, 1935, pp. 29-30.

38. C. Lebeau, *Voyages curieux et nouveau parmi les sauvages de l'Amérique Septentrionale*, Amsterdam, 1738, vol. 1, p. 65.

39. C. Coste, *op. cit.*, pp. 29-30.

40. T. Anburey, *Travels through the interior parts of America*, Londres, 1789, vol. 1, p. 70.



Figure 5A: L'ex-voto de Notre-Dame de Liesse constitue un témoignage capital pour l'étude du costume en Nouvelle-France; c'est en effet la meilleure représentation de personnages vêtus à la canadienne datant du régime français. Ce tableau ne porte ni date, ni signature. Toutefois à certains détails, nous pouvons avancer qu'il a été peint dans la première moitié du XVIII^{ème} siècle. Signalons que ce tableau a un urgent besoin de restauration. Photo Yvon Provos, Fabrique de Rivière-Ouelle.



Figure 5B: Afin d'assurer une meilleure lecture des détails des costumes, nous avons repris aussi fidèlement que possible les personnages figurant sur l'ex-voto de Notre-Dame de Liesse. A gauche, appuyé contre un arbre, l'un des personnages porte un capot de drap canelle. Tel un justaucorps, ce capot possède d'amples parements "en botte", garnis de trois boutons. Il est serré à la taille par une ceinture noire, un bouton cousu sur l'épaule droite auquel correspond une boutonnière pratiqué sur le haut du pan gauche lui permet de fermer son capot près du col. Le personnage à l'arrière plan porte un capot gris sur lequel nous pouvons voir également l'unique boutonnière. L'homme agenouillé est vêtu d'un capot brun foncé dont nous apercevons une partie du capuchon dans le dos. Aucun bouton n'est visible et seul sa ceinture rouge semble le maintenir croisé sur le corps. Fac-simile Francis Back.

que l'on aie besoin de boutons; ils l'ajustent au corps au moyen d'une ceinture tressée".⁴¹

Dès lors nous comprenons mieux l'importance prise par la ceinture dans le costume populaire masculin au Canada. Indispensable accessoire du capot, elle est jugée nécessaire pour compléter un habillement de "pied en cap" tel qu'il figure par exemple dans les contrats d'apprentissage. Ainsi en 1735 Michel Dupérette, garçon-serrurier et forgeron recevra entre autre à la signature de son engagement un capot de mazamet et une ceinture de laine garnie de porc-épic;⁴² en 1750 l'apprenti-cordonnier Jacques Rollain aura un capot de cadis et une ceinture de calmande,⁴³ alors que six ans plus tard l'apprenti-forgeron Louis Boulanger aura choisi un capot de cadis boutonné et une ceinture de laine.⁴⁴ Les contrats d'apprentissage sont loin d'être les seuls documents où nous voyons voisiner ceintures et capots. En 1696, un nommé Saint-Germain se pendra dans son cachot en utilisant "la ceinture de son capot".⁴⁵ Un an plus tard, cinquante-deux Canadiens relâchés des prisons d'Angleterre recevront pour s'habiller de neuf un capot de mazamet brun et une ceinture rouge.⁴⁶ Un autre exemple probant de l'usage de la ceinture est ce procès tenu en 1703 impliquant un suspect qui a été aperçu vêtu d'un capot "déceinturé".

Citons ce passage de l'interrogatoire du taillandier Antoine Girard que l'on soupçonne du vol:

"Interrogé quel justaucorps il avait sur lui pour lors.

— A dit en montrant le sien qui n'est point un justaucorps mais un capot

— interrogé si son capot était ceinturé ou non.

— A dit qu'il était ceinturé comme il l'est présentement".⁴⁷

3.5 Rubans et boutons

Sous le régime français nous ne possédons que deux allusions à la présence de rubans qui ne nous permettent pas de savoir s'ils

41. L.-R. Masson, *Les bourgeois de la compagnie du nord-ouest, récits de voyages, lettres et documents inédits relatifs au nord-ouest canadien*, New York, Antiquarian Press Ltd, 1960, vol. 2, p. 317.

42. A.N.Q.M., greffe F. Lepailleur, # 341, 6 février 1735.

43. A.N.Q.M., greffe de F. Simonnet, 13 février 1750.

44. *Ibid.*, # 248, 19 septembre 1756.

45. A.N.Q.Q., NF 25, liasse 211, 20 août 1696.

46. Archives Nationales du Canada, F1A, 10, f. 80 (ci-après A.N.C.).

47. A.N.Q.Q., NF 25, liasse 343, 29 décembre 1703.

avaient un but utilitaire ou simplement décoratif.⁴⁸ Il faut attendre l'année 1776 pour trouver une description d'un officier allemand nous certifiant l'usage de rubans pour fermer le capot: "Un surtout canadien avec capuchon et parements, de laine blanche, et bordé d'un ruban bleu clair. Le capuchon est pour sa part d'une étoffe gris-blanc, une sorte de molleton. Il [cet habit] est bordé par devant d'un ruban bleu clair et attaché en trois endroits jusqu'à la taille par des rosettes, ces dernières sont faites de ce même ruban bleu. Ce vêtement est appelé par tout le Canada un capot".⁴⁹ L'année suivante, la Baronne Von Riedesel reconnaît à peine son mari qui est "vêtu à la canadienne avec une sorte de casaque faite d'une couverture dont les barres rouges et bleues n'avaient pas été enlevées, le tout était garni d'une profusion de rubans".⁵⁰

Au XVII^{ème} siècle, des "boutons à capot" figurent dans quelques inventaires de marchandises.⁵¹ Malheureusement aucune de ces mentions ne nous indique de quoi étaient fait ces boutons, ni de savoir ce qui permettait de les distinguer. Le même mystère entoure leur usage; servaient-ils uniquement à garnir les parements des capots, à les croiser ou étaient-ils plus spécifiquement destinés aux capots de traite? Une chose est certaine, c'est qu'à l'époque leur emploi est loin d'être généralisé ainsi qu'en témoigne en 1704 cet extrait de l'interrogatoire du Sieur Fromage, auquel on demande de reconnaître le justaucorps d'un voleur qu'il a tenté d'arrêter: "Ledit Fromage (. . .) a dit que ce n'était point le même justaucorps (. . .) [que celui du voleur] était gris avec des boutons et en justaucorps (. . .) au lieu de celui qui lui est représenté est un capot sans boutons. . .".⁵² Au XVIII^{ème} siècle nous ne trouvons plus de trace de ces boutons à capot dans les inventaires de marchandises, et les mentions de capots pos-

48. A.N.Q.M., greffe B. Basset, 15 juin 1663; R.-L. Séguin, *op. cit.*, vol. 1, p. 254.

49. A.W. Haarman et D.W. Holst, "The Friedrich Von Germann Drawings of the Troops in the American Revolution", *Military Collector & Historian*, Washington, Spring, 1964, vol. 16, no 1, p. 7.

50. M.-L. Brown, *Barones Von Riedesel and the American Revolution, Journal and Correspondance of a Tour of Duty, 1776-1783*, Chapel Hill, The University of North Carolina Press, 1965, p. 38.

51. Voir par exemple: A.N.Q.Q., greffe F. Genaple, # 433, 17 janvier 1691; A.N.Q.M., greffe B. Basset, 15 et 16 novembre 1674; A.N.Q.Q., greffe G. Rageot, # 2779A, 13 juillet 1684; *Ibid.*, # 376 1/2, 11 juillet 1669.

52. A.N.Q.Q., NF 25, liasse 343, 5 janvier 1704.

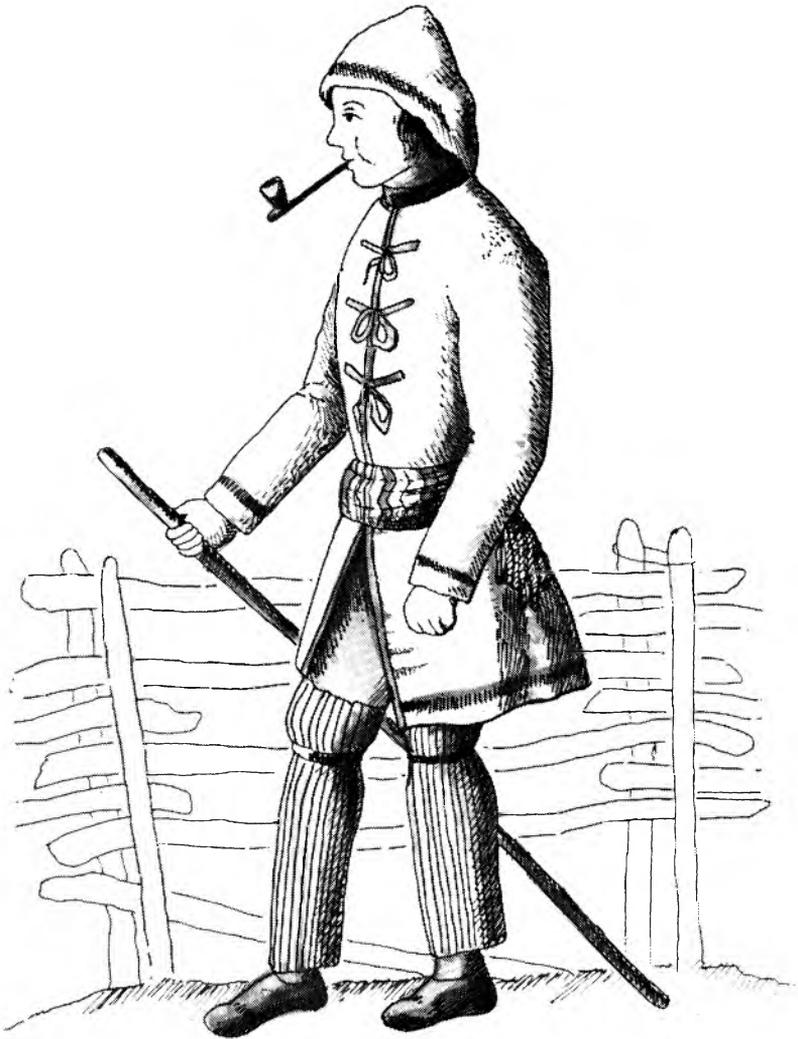


Figure 6: Cet habitant canadien a été peint en 1778 par le capitaine Von Ger-
mann. Il porte un capot de couverture blanche à barres bleues, garni de pas-
sepoils et de rubans également de couleur bleue. Son capot est fermé en trois
endroits par des rubans, ce qui rejoint parfaitement une description datant
de 1776. Il est également serré à la taille par une ceinture fléchée, dont ce
document constitue une des premières représentations. Print Room, New-
York Library, Fac-simile Francis Back.

sédant des boutons demeurent rares.⁵³ En 1755, le Sieur d'Aleyra écrit simplement qu'ils sont d'une autre couleur que le capot sans nous en préciser l'usage.⁵⁴ Si nous nous fions à l'iconographie, il semble que les boutons ne s'imposeront sur le capot qu'à partir du début du XIX^{ème} siècle.

4. Couleurs

Lors de l'expédition de 1666 contre les Agniers, le gouverneur de Courcelles donnait le surnom de "capots bleus"⁵⁵ aux 70 miliciens montréalais commandés par Charles Lemoyne, "premier capitaine de milice de l'île de Montréal".⁵⁶ Un an plus tard, René Louis Chartier de Lotbinière donne un sens plus large à ce sobriquet qui désignerait les colons nés ou établis de longue date au Canada: "Les capots bleus sont les habitués et les enfants du pays qui portent ainsi que les sauvages des capots".⁵⁷ Cette préférence pour la couleur bleue, qui est vraisemblablement à l'origine de la plus ancienne mode proprement canadienne, est confirmée de façon convaincante par les archives notariales du XVII^{ème} siècle. Nous constatons que sur deux cent trente-deux mentions de capots nous indiquant leur couleur, 52.1% sont bleus (tableau 1).

Au début du XVIII^{ème} siècle, deux autres documents semblent faire également allusion à la grande proportion de capots bleus. Ainsi en 1705, quand le procureur du Séminaire de France voudra changer la couleur bleue des capots des élèves du Séminaire de Québec pour du brun, on lui répondra "Il y en a bien d'autres qui portent le bleu. Chaque pays chaque guise".⁵⁸ En 1729, Claude Lebeau constate que les capots des habitants sont "uniformes et presque tous de la même couleur".⁵⁹ Il est à gager que la couleur en question soit le bleu. Un autre échantillonnage prélevé dans les archives notariales pour les

53. Voir A.N.Q.M., greffe P. Panet, # 1451, 11 janvier 1762, Archives Nationales du Québec à Trois-Rivières, greffe N. Duclos, 29 avril 1756.

54. C. Coste, *op. cit.*, pp. 29-30.

55. F. Dollier de Casson, *Histoire du Montréal, 1640-1672*, Montréal, Eusèbe Sénéchal Imprimeur-éditeur, 1871, p. 101.

56. Titre figurant sur l'inventaire après décès de Charles Lemoyne, voir A.N.Q.M., greffe B. Basset, # 1617, 27 mars 1685.

57. "Vers burlesques. . .", *op. cit.*, p. 270.

58. Cité dans A. Gosselin, *L'instruction au Canada sous le régime français, 1635-1760*, Québec, 1911, pp. 246-247.

59. C. Lebeau, *op. cit.*, vol. 1, p. 65.

années 1745-1763* (tableau 1) nous apprend que la couleur bleue quoique toujours populaire, cède le pas au profit du brun. Ainsi le bleu passe de 52.1% au XVII^{ème} siècle à 28% au siècle suivant, alors que le brun augmente de 6 à 27% au cours des mêmes périodes. Est-ce une simple coïncidence? Au milieu du XVIII^{ème} siècle, le surnom de "capots bleus" ne paraît s'appliquer qu'aux élèves du Séminaire de Québec qui en sont vêtus, et non plus à l'ensemble de la population canadienne.⁶⁰

Tableau 1
COULEURS DES CAPOTS, 1650-1763

COULEURS	PERIODE 1650-1715	PERIODE 1745-1763
	232 mentions	85 mentions
Blanc	10.3%	11.7%
Bleu	52.1%	28.2%
Bleu et rouge	9.9%	—
Brun	6.0%	27.0%
Cannelle	0.4%	2.3%
Gris	9.0%	11.7%
Musc	0.4%	—
Noir	0.4%	9.4%
Olive	0.4%	—
Rouge	5.6%	3.5%
Rouge et noir	1.2%	—
Rouge vin	—	3.5%
Roux	1.2%	—
Ventre de biche	0.4%	—
Vert	0.4%	2.3%

*Alors qu'au XVII^{ème} siècle, les notaires notent de préférence la couleur d'un vêtement plutôt que l'étoffe dont il est fait, nous remarquons la tendance inverse au siècle suivant. Ce qui explique un échantillonnage plus faible pour cette deuxième période. Ce changement a également été noté en France, voir Beaulant, Micheline, "Niveaux de vie des paysans autour de Meaux en 1700 et 1750", *Annales*, 30^{ème} année, nos 2-3, mars-juin 1975, p. 515.

60. P. Potier, "Façon de parler proverbiales, triviales, figurées, etc., des Canadiens au XVIII^{ème} siècle", *Revue d'ethnologie du Québec*, Montréal, Editions Leméac, 1980, no 12, p. 58: Années 1743-1744; "Les capots bleus, i.e. les pensionnaires du Séminaire". Sur le capot d'écolier voir F. Back, "Des petits messieurs au capot bleu, le costume au Petit Séminaire de Québec", *Cap-aux-Diamants*, vol. 4, no 2, été 1988, pp. 33-36.

Dans le dernier quart du XVIII^{ème} siècle un changement semble s'opérer puisque l'iconographie représente dans l'ensemble des capots de couleur blanche égayés par les teintes vives des rubans, des passepoils et de la ceinture. Le XIX^{ème} siècle voit dominer les capots gris d'étoffe du pays sur lesquels la ceinture fléchée vient ajouter une tache de couleur.⁶¹

5. Matières premières

Les archives notariales du XVII^{ème} siècle nous apprennent qu'une grande variété de tissus est utilisée pour la confection des capots (tableau 2). Pourtant il existe bien à l'époque de l' "étoffe à capot": ainsi dans une liste de marchandises pour le Canada, datée à Rochefort du 23 février 1695, ne figurent pas moins de "1000 aunes d'étoffe à capot bleue".⁶² Des inventaires nous permettent de savoir que cette étoffe est de la serge⁶³ notamment de la serge de Poitou, ce qui n'est guère surprenant vu l'essor donné par Colbert à l'industrie sergière de l'ouest de la France.⁶⁴ Il semble que cette étoffe à capot soit avant tout destinée à la confection de capots de traite.

Alors qu'au XVII^{ème} siècle une grande variété de tissus est utilisée pour la confection des capots nous constatons qu'au siècle suivant une forte préférence pour le cadis émerge de nos mentions (tableau 2). Le cadis "petite étoffe de laine croisée ou serge étroite et légère" doit son nom à la ville de Cadix, en Espagne.⁶⁵ Cette étoffe, apprêtée à chaud, est frisée. Toutefois on fabrique également du "cadis ras".⁶⁶ Le tarif de 1748 nous apprend qu'au Canada "il

61. J. Lambert, *Travels through Canada and the United States of America in the years 1806, 1807, 1808*, London, 1814, vol. 1, p. 158; By a Canadian, *op. cit.*, p. 131; H.-D. Thoreau, *A yankee in Canada*, Montréal, Editions Harvest House, 1961, p. 61.

62. Archives du port de Rochefort, TR 43, 23 février 1695.

63. Voir par exemple: *Collection de manuscrits contenant lettres, mémoires et autres documents relatifs à la Nouvelle-France*, Québec, Imprimerie A. Côté, 1884, vol. 3, pp. 73, 206, 291; A.N.Q.Q., greffe L. Chamballon, 10 décembre 1698; A.N.Q.Q., greffe F. Genaple, # 862, 21 mars 1692; A.N.Q.Q., greffe P. Duquet, 3 juin 1678.

64. J. Gauthier, "Le tissage en Basse-Normandie", *Revue du département de la Manche*, tome 25, no 100, octobre 1983, p. 11; J.-M. Gaudillaut, "Le manufacture de drap de Saint-Lô, de Colbert à la Révolution", *Revue du département de la Manche*, tome 9, no 34, avril 1967, p. 98.

65. *Encyclopédie Diderot*, sub verbum cadis.

66. Diderot et Bescherelle. Sur le cadis, voir également Jacques Savary des Bruslons, *Dictionnaire Universel de Commerce*, Paris, Chez Jacques Estienne, 1723, vol. 1, p. 514.

vient peu de cadis ras en comparaison du frisé⁶⁷. En Nouvelle-France, les notaires appellent le cadis frisé "cadis à grains" ou "cadis boutonné" par opposition au cadis ras qui a "la croisure déliée et peu de poils"⁶⁸. D'après un mémoire sur le Canada, datable de 1748, le cadis de Montauban (Tarn-et-Garonne), un des principaux lieux de fabrication de cadis et d'entreposage des étoffes fabriquées en Albigeois, est très apprécié dans la colonie puisqu'on demande l'envoi de "1000 balles de grosse étoffe Montauban dont les Canadiens et sauvages font leur principal habillement"⁶⁹. Nous retraçons également au Canada du cadis d'Aignant (Gers) et de Montaigne (Dordogne) orthographié le plus souvent "Dagnan" et "Montagne", par les marchands et notaires canadiens.

Si la majorité des capots sont faits d'étoffe tels la serge ou le cadis, l'on retrace également des capots de cuir, de toile, de couverte et de castor sur lesquels nous allons nous attarder.

5.1 Capot de cuir

Grâce à l'esprit d'entreprise de l'intendant Talon, une tannerie est installée à la Pointe-de-Lévis dès 1668. En 1685, le marquis de Denonville écrit au ministre "Il y a en cette ville [Québec] quelques tanneries qui réussissent très bien. Il y en a une très belle à l'Île d'Orléans. On travaille à Ville-Marie et l'Île de Montréal à en établir une aussi"⁷⁰. Il semble en effet que face à la cherté, voir dans certains cas à la pénurie des étoffes importées de France, ces cuirs tannés offrent un substitut bon marché.⁷¹ C'est d'ailleurs ce qu'écrit Madame de Repentigny au ministre en 1708; "Les habitants ont goûtés l'habillement des peaux de chevreuil qui leur revient à beaucoup moins que les étoffes de France"⁷². Aussi trouvons-nous au XVII^{ème} siècle des mentions de vêtements de cuir tels culottes, camisoles ou justaucorps.⁷³ Les capots de cuir que nous retraçons s'inscrivent dans cette lignée. A une exception près nous n'en trouvons plus trace

67. A.N.C., MG 1, C11A, vol. 121, T1, p. 225.

68. Diderot, *op. cit.*

69. A.N.C., MG 1, C11A, vol. 96, fol. 298.

70. Cité dans J.-N. Fauteux, *Essai sur l'industrie au Canada sous le régime français*, Québec, 1927, vol. 2, p. 410.

71. En 1682, l'intendant De Meulles écrit que les habitants "se trouvent dans une très grande nécessité de tout ce qui vient de France, comme de toile, drap, serge, chapeaux, souliers, etc. Toutes ces marchandises étant ici deux fois plus chères qu'en France", *B.R.H.*, vol. 28, octobre 1922, no 10, p. 292.

72. A.N.C., MG1, C11A, vol. 29, fol. 251.

73. Voir par exemple: A.N.Q.Q., greffe P. Duquet, 30 décembre 1672; A.N.Q.Q., greffe P. Vachon, # 601, 23 juin 1673; A.N. Q.Q., greffe G. Rageot, # 3043, 11 janvier 1683.

Tableau 2
MATIERES PREMIERES DES CAPOTS, 1650-1763

MATIERES PREMIERES	PERIODE 1650-1715 276 mentions	PERIODE 1745-1763 471 mentions
Baguette	1.8%	—
Bure	1.4%	—
Cadis	0.7%	57.7%
Camelot	—	0.2%
Carisé	1.0%	—
Castor	—	1.2%
Créseau	2.5%	—
Couverte	2.5%	4.2%
Cuir	6.1%	0.2%
Dauphine	0.3%	0.2%
Dourgnes	0.3%	11.2%
Drap	4.7%	1.6%
Droguet	—	1.0%
Espagnolette	0.3%	—
Etoffe	6.1%	1.8%
Frise	1.8%	—
Futaine	0.3%	—
Laine	—	0.2%
Mazamet	9.7%	7.2%
Molleton	—	3.8%
Peniston	2.1%	—
Pinchina	4.3%	2.5%
Ras de Maroc	1.4%	3.1%
Ratine	5.0%	0.2%
Revêche	7.6%	—
Serge	11.9%	—
Tarascon	11.5%	—
Tiretaine	4.3%	—
Toile	9.0%	—

au XVIII^{ème} siècle (tableau 2); il semble que dès qu'une certaine aisance est acquise on s'empresse de renoncer à cet expédient. Seules les culottes de cuir appréciées pour leur résistance échappent à ce changement. Les vêtements de cuir offrent en effet de nombreux inconvénients dont la perméabilité n'est pas le moindre, comme le signale à la fin du XVIII^{ème} siècle le négociant David Thompson "Le cuir

se porte bien par temps sec, mais par temps humide ou pluvieux il devient très inconfortable et comme cela se produit souvent en voyage on ne peut le faire sécher avant plusieurs jours, dès lors il blesse le corps et provoque prématurément des maladies. A cela les Indiens sont très sensibles et tout ceux qui le peuvent achètent des vêtements de laine⁷⁴.

5.2 Capot de toile

Parmi les mentions intéressantes que nous livrent les documents du XVII^{ème} siècle figurent les capots de toile (tableau 2). Cette toile probablement destinée à être cirée afin d'utiliser ces capots comme vêtement de pluie ainsi qu'on le fait à cette époque avec des casaques, des capes ou des coiffes.⁷⁵ En 1689, de la toile cirée sera envoyée aux soldats de la garnison du fort Niagara pour leur faire des capots.⁷⁶ En 1704, un "méchant capot de toile doublé d'une méchante étoffe bleue" sera donné à reprendre au Sieur Barthélémy, tailleur, par le cordonnier Louis Bluteau.⁷⁷ Or cette description est très proche de celle faite un siècle et demi plus tard par le dictionnaire de Bescherelle au mot *caban*; "capote à capuchon (. . .) faite ordinairement de laine recouverte de forte toile à voile que les matelots rendent imperméable au moyen d'un apprêt". Si nous nous fions au témoignage de Pehr Kalm qui visita la colonie en 1749, les Canadiens préfèrent à cette époque s'envelopper d'une cape d'étoffe par temps pluvieux, ce qui pourrait expliquer l'absence de capots de toile au XVIII^{ème} siècle.⁷⁸

5.3 Capot de castor

Parmi les mentions de capots provenant des archives du XVIII^{ème} siècle figurent ceux faits de castor (tableau 2). Le 8 février 1753, alors qu'il se promène en carriole en compagnie de membres

-
74. R. Glover, *David Thompson's Narrative, 1784-1812*, Toronto, The Champlain Society, 1962, p. 257. Une lettre écrite de Québec en 1709, abonde dans le même sens: "Ils [les indiens et indiennes] préfèrent les uns et les autres nos chemises de toile de Lyon, nos étoffes et nos couvertures à toutes ces peaux, si bien qu'ils en sont presque tous habillés quand ils ont le moyen d'en avoir", Père C. de Rochemonteix, *Relation par lettres de l'Amérique Septentrionale*, Paris, Letouzey et Ané, éditeurs, 1904, p. 64.
75. Voir par exemple, A.N.Q.Q., NF 25, liasse 587, 5 mai 1717; A.N.Q.Q., greffe F. Genaple, # 433, 17 janvier 1691; A.N.Q.M., greffe B. Basset, 18 juin 1663.
76. A.N.C., MG1, C11A, 113, folio 16, *Dépenses de la guerre, 1689*.
77. A.N.Q.Q., NF 25, liasse 343, 9 janvier 1704.
78. G. Bethune et J. Rousseau, *Voyage de Pehr Kalm au Canada en 1749*, Montréal, Editions Pierre Tisseyre, 1977, p. 205.

de la haute bourgeoisie de Québec, l'ingénieur Louis Franquet note dans son journal: "Quand les Canadiens voyagent l'hiver ils se précautionnent beaucoup contre le froid"; et "se couvrent le corps d'un capot de castor le poil en dehors".⁷⁹ Ce passage semble suggérer que le capot de castor est porté par l'ensemble de la population canadienne, toutefois les archives notariales nous démontrent que c'est loin d'être le cas. Les quelques mentions que nous avons relevées, l'ont été dans des inventaires d'individus bien nantis tel le Baron de Longueuil, qui possédait en 1755 un "capot de castor avec son capuchon".⁸⁰ Fait intéressant à noter, une des seules représentations que nous ayons de capot de castor au XVIII^{ème} siècle nous montre trois personnages en train de s'amuser en carriole près des chutes Montmorency, un contexte très proche de celui dans lequel Louis Franquet écrit l'extrait cité plus haut (Figure 7).



Figure 7: Les deux personnages de gauche vêtus de capots de castor ont été peints par Peachey en 1781. Apparue au XVIII^{ème} siècle, les capots de castor furent d'un usage restreint, étant particulièrement utilisés par l'élite pour les randonnées en carriole. A.N.C., C-2019.

5.4 Capot de couverte

La plupart des documents que nous possédons nous portent à croire que les premiers capots, faits de couvertures, furent en premier lieu destinés à la traite. Ensuite ils auraient été adoptés par les

79. L. Franquet, *Voyage et mémoire sur le Canada*, Montréal, Editions Elysée, 1974, p. 131.

80. A.N.Q.M., greffe L.-C. Danré de Blanzly, # 6188, 12 mars 1755.

coureurs des bois, pour connaître un usage plus généralisé parmi la population canadienne à partir du dernier quart du XVIII^{ème} siècle. L'historien E.-Z. Massicotte attribue à Jacques Leber l'idée d'avoir fait faire le premier des capots à partir de couvertures⁸¹. Effectivement nous trouvons en 1693, dans le magasin de ce dernier "six capots de couverte à sept livres pièce".⁸² Toutefois dès 1644, Marie de l'Incarnation en parlant de la tenue vestimentaire des Amérindiens écrira "L'hiver ils ont pour robe des couvertes de lit comme celles dont je viens de parler excepté qu'elles ont des manches de même".⁸³ Au XVIII^{ème} siècle, de tels capots semblent devenus monnaie courante. En 1746, Henry Ellis constatera que les Anglais aussi bien que les Français troquent des capots de couverte avec les Amérindiens,⁸⁴ et en 1760 le Chevalier de Lévis devra défendre aux soldats "de faire des capots de leur couverture".⁸⁵

Nous relevons également la présence du capot de couverte en Louisiane. En 1752, un officier français en garnison au fort de Chartres écrira que le capot est l' "habillement des voyageurs, il est fait d'une couverture de laine et ressemble à un capuchon".⁸⁶ Au tout début du XIX^{ème} siècle, le Sieur Robin dans le récit de son voyage en Louisiane, nous gratifiera de ce qui constitue sans doute la meilleure description de ce genre de capot: "tous les habitants (. . .) ont des capots pour l'hiver ainsi que leurs esclaves. Ce capot est une seule couverture de laine assez grande pour qu'il se rapproche de nos houpelandes: il est sans couture par derrière; on a seulement coupé à un bout, sur la longueur, de quoi faire les manches et le collet ou

81. E.-Z. Massicotte, "Le costume civil masculin à Montréal au XVII^{ème} siècle", *Mémoires de la Société Royale du Canada*, Ottawa, 3^{ème} série, t. 33, sec. 1, mai 1939, p. 133.

82. A.N.Q.M., greffe B. Basset, premier décembre 1693.

83. *Lettres de la Vénérable Mère Marie de l'Incarnation, première Supérieure des Ursulines de la Nouvelle-France*, Paris, Chez Louis Billaine, 1681, p. 385.

84. H. Ellis, *A Voyage to Hudson's Bay on the Dobb's Galley and California in the Years 1746 and 1747*, Dublin, 1749, p. 86.

85. H.-R. Casgrain, *Lettres du Chevalier de Lévis*, Collection des manuscrits du Maréchal de Lévis, Imprimerie Demers et Frères, 1895, p. 281.

86. J.-B. Bossu, *Nouveaux voyages en Louisiane, 1751-1768*, Paris, Editions Aubier-Montaigne, 1980, p. 80.



Figure 8: Ces trois canadiens ont été peints par un émigrant allemand dans les années 1775-1785. A) Cet habitant porte un capot blanc liséré de rouge, il est croisé uniquement par une ceinture. Sous le coude nous notons la présence d'une "patte de côté", simple fente qui permet d'avoir accès aux poches de la culotte ou du gilet quand le capot est fermé. B) Cet autre habitant porte un capot blanc égayé de rubans bleus. Son capot est fermé par une série de neuf brandebourgs. Nous remarquons également la présence de parements. C) Ce raquetteur porte lui aussi un capot blanc décoré de rouge. Il se croise au moyen de rubans dont la disposition complexe crée sur la poitrine un dessin hautement décoratif. (Collection Royal Ontario Museum, 969.37.2).

le capuchon; au bas est une des raies bleues dont j'ai parlées, et aux extrémités des manches se trouve l'autre raie bleue placée là comme en parement. Les nègres, au lieu de collet, ont un capuchon comme était celui de nos chartreux ou de nos trapistes (. . .). Cet habillement usité dans la colonie depuis sa naissance, qui a bravé à lui seul les flots des modes, est en effet extrêmement utile. . ."⁸⁷

Conclusion

D'abord revêtu par les marins français lors de leur traversée pour les Amériques, le capot est vite devenu un vêtement de choix pour les premiers colons canadiens et un objet fort prisé des Amérindiens. Le capot fut également indispensable aux voyageurs qui parcouraient ce vaste continent; de ce fait nous relevons sa présence de la Baie d'Hudson au Golfe du Mexique en passant par la côte ouest des Etats-Unis. Ce trait de la culture matérielle canadienne-française rayonna donc sur toute l'Amérique du Nord, aussi dirons-nous comme le Sieur Robin en 1806 "si vous allez voyager. . . n'oubliez pas le capot"!

Remerciements

L'auteur tient à exprimer toute sa gratitude à Luce Vermette, historienne en culture matérielle à Parcs Canada, à René Chartrand, conservateur de la section militaire et traite des fourrures à Parcs Canada, ainsi qu'à Elise Dubuc pour l'aide précieuse apportée à la réalisation de cet article.

Illustrateur, spécialisé
en histoire du costume
Montréal, Québec

87. C.-L. Robin, *Voyages dans l'intérieur de la Louisiane, de la Floride occidentale et dans les Iles de la Martinique et de Saint-Dominique pendant les années 1802, 1803, 1804, 1805 et 1806*, Paris, 1807, vol. 2, p. 103. Voir également, M. Perrin du Lac, *Voyage dans les deux Louisiennes et les nations sauvages du Mississipi en 1801, 1802 et 1803*, Lyon, 1805, pp. 410-411: "L'hiver ils [les esclaves] ont généralement une chemise et une couverture de laine, faite en redingote".

Bibliographie

- 1986 *Tuyeau de castor et tuque de laine*, Montréal, Les Editions Tryptique et le Musée d'Art Saint-Laurent.
- 1988 Notes on the Clothing and Marks of Honor given to Indians during the French Regime, 1682-1757, Washington, *Military Collector & Historians*, Vol. XL, No. 1, Spring 1988.
- 1988 Des petits messieurs au capot bleu, le costume au Petit Séminaire de Québec, Québec, *Cap-Aux-Diamants*, Vol. 4, No. 2 Été 1988.